

ACTUALITE



D

CTIONNAIRE

de l'actualité internationale



Sous la direction de
Valère NDIOR

Editions A. PEDONE

Z
Y
X
W
V
T
S
R
Q
P
O
N
M
L
K
J
I
H
G
F
E
D
C
B
A

Dictionnaire de l'actualité internationale

Sous la direction
de Valère NDIOR

Editions PEDONE

© Editions A. PEDONE – 2021
I.S.B.N. 978-2-233-00968-5

Sous la direction de :

Valère NDIOR

avec la collaboration éditoriale de :

Raphaël MAUREL

Elodie WEIL

et l'appui du comité scientifique composé de :

Anne-Laure CHAUMETTE

Olivier CORTEN

Geneviève DUFOUR

Evelyne LAGRANGE

Franck LATTY

Kristine PLOUFFE-MALETTE

Jean-Marc SOREL

Serge SUR

Aurélie TARDIEU

Hélène TIGROUDJA

© Editions A. PEDONE – PARIS – 2021

I.S.B.N. 978-2-233-00968-5

© Editions A. PEDONE – 2021

I.S.B.N. 978-2-233-00968-5

PRÉSENTATION DU LAB-LEX - UR N° 7480

Le Lab-LEX est un laboratoire de recherche en droit de l'Université de Bretagne Occidentale et l'Université Bretagne Sud. Répartie entre Brest, Quimper, Vannes et Lorient, l'unité regroupe, en mars 2020, 49 enseignants-chercheurs et 41 doctorants. L'équipe est relativement jeune et composée d'enseignants-chercheurs issus d'universités de l'ensemble du territoire national.

L'unité est née en 2017 de la fusion entre le Centre de Recherches Administratives (CRA), le Centre de Recherches en Droit Privé (CRDP) à Brest et les juristes de l'Institut de Recherches sur les Entreprises et Administrations (IREA) de Vannes. Elle a pour principal objectif la recherche fondamentale et appliquée en droit privé et en droit public organisée autour de deux axes structurants qui sont la Vulnérabilité et la Gouvernance et un axe plus transversal tourné vers les vastes problématiques liées au Contentieux. Ses membres cherchent donc à comprendre ces notions ou concepts en cause – emprunts d'une certaine malléabilité –, leurs enjeux juridiques en pleine mutation, leurs évolutions juridiques mais aussi leurs impacts sur le discours doctrinal ou encore leurs résonances dans le tissu social et économique. Leurs recherches les amènent à régulièrement interroger les utilisations, les détournements ou même l'instrumentalisation dont les concepts juridiques étudiés font l'objet, pour leur redonner leurs réelles significations juridiques.

Le *Dictionnaire de l'actualité internationale*, qui décrit et contextualise les expressions ou les concepts juridiques utilisés par les médias ou les acteurs des relations internationales, s'inscrit pleinement dans les thématiques et la méthodologie de recherche du Lab-LEX. Nul doute que les définitions des expressions *Protection*, *Réfugié*, *Minorité*, *Droits de l'homme – Droits humains*, *Gouvernance mondiale / internationale*, *Juridiction internationale*, *Différend* et tant d'autres, feront écho aux travaux des membres de l'unité et de nombreux chercheurs en droit.

Nous sommes heureux de soutenir cette très belle aventure scientifique et remercions le Professeur Valère Ndior d'y avoir associé le laboratoire ainsi que ses enseignants-chercheurs et doctorants.

Dorothee GUÉRIN
Directrice du Lab-LEX

REMERCIEMENTS

Cet ouvrage doit son existence aux contributions d'un nombre important de personnes qu'il convient ici de remercier.

Notre gratitude va d'abord aux auteurs qui ont accepté de se livrer à un exercice de recension, puis d'analyse de l'actualité internationale, se conformant ainsi à des contraintes formelles des plus inhabituelles. Leur flexibilité, leur bonne humeur et leurs suggestions durant les échanges ayant jalonné le processus éditorial ont été particulièrement appréciables.

Ce projet a bénéficié de la précieuse collaboration de Raphaël Maurel et Elodie Weil, de l'élaboration de la charte éditoriale jusqu'aux relectures finales. Ces derniers ont manié avec dextérité les tableaux, documents partagés et bulles de commentaires qui ont permis au suivi éditorial de s'opérer sans difficulté, avec l'appui ponctuel d'étudiants de l'Université de Bretagne occidentale durant les phases finales du projet (leurs noms sont mentionnés dans les annexes concernées). L'ouvrage a par ailleurs gagné en ambition grâce à l'expertise des membres du Comité scientifique qui ont participé à l'élaboration de la liste des entrées, prodigué des conseils méthodologiques, procédé à des relectures de contributions, voire pris en charge des contributions (devenues) orphelines – souvent dans des délais contraints. Leur soutien et leur expérience ont contribué de façon décisive à la bonne réalisation du projet.

Enfin, le soutien matériel et financier du Lab-*LEX*, dirigé par Dorothée Guérin, et celui de la Faculté de droit, économie, gestion et AES de l'Université de Bretagne occidentale ont permis la publication de cet ouvrage collectif aux éditions Pedone. La confiance accordée par ces différentes institutions, dès la présentation du projet, a contribué à sa mise en œuvre dans les meilleures conditions.

Ces remerciements ne sauraient s'achever sans mentionner les visiteurs et contributeurs du blog *Le droit international expliqué à Raoul* sans lesquels ce Dictionnaire n'existerait pas.

Valère NDIOR

PRÉFACE

Voilà assurément un ouvrage peu commun, dont l'originalité tient moins à sa nature qu'à son objet. On ne compte plus les types de dictionnaires : de langue ou encyclopédique ; bilingue ou des noms propres ; des citations, des expressions, des rimes, des synonymes comme des antonymes ; amoureux ou des idées reçues (l'un n'excluant d'ailleurs pas l'autre) ; ou encore – et on se rapproche du sujet – des relations internationales¹ ou du droit international².

Le présent dictionnaire porte sur un thème inédit : *l'actualité internationale*. Derrière ces mots est visé le cours, mouvant par nature, des événements d'intérêt international. Mondialisation oblige, ces derniers occupent une place importante parmi la succession d'instantanés dont nous sommes abreuvés en permanence, à l'heure des « NTIC » (nouvelles technologies de l'information et de la communication) – ce sigle aurait d'ailleurs toute sa place parmi les entrées de l'ouvrage.

De l'actualité internationale, en effet, le grand public a généralement connaissance par médias interposés : la presse écrite et audiovisuelle dont on sait le pouvoir prescripteur, mais aussi, et à vrai dire de plus en plus, les médias électroniques – sites internet et réseaux sociaux. Ces derniers constituent une caisse de résonance non seulement de la presse traditionnelle, mais aussi de ce qui au siècle dernier prenait le nom de « propagande » et s'appelle désormais la « communication » – communication institutionnelle des Etats, des organisations internationales, des ONG, des entreprises... De manière plus « disruptive » encore (le terme est à la mode dans les médias, ce qui signifie qu'il ne devrait bientôt plus l'être), les moyens électroniques de communication offrent à des individus une audience pouvant atteindre un cercle à la mesure de leur « influence », notamment sur les réseaux sociaux, dont l'étendue n'est pas nécessairement proportionnée au mérite de leur prose. Aujourd'hui, tout un chacun est en mesure de délivrer un message médiatique sur l'actualité internationale, du citoyen lambda au dirigeant mégalomane.

C'est dans ce contexte que le présent ouvrage fait œuvre salutaire. L'actualité internationale passe par des mots qui la marquent de leur empreinte et survivent à l'enchaînement d'événements aussitôt périmés. Des mots génériques (on trouvera

¹ D. Battistella et al., *Dictionnaire des relations internationales*, 3^e éd., Paris, Dalloz, 2012.

² J. Salmon (dir.), *Dictionnaire de droit international public*, Bruxelles, Bruylant/AUF, 2001. Voir aussi H. Ascensio et al. (dir.), *Dictionnaire des idées reçues en droit international (en clin d'œil amical à Alain Pellet)*, Paris, Pedone, 2017.

DICIONNAIRE DE L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

« Epidémie » mais non « Coronavirus », passe-partout (« Acteur »), polysémiques (« Anarchie »), ou ultra-spécifiques (« *Hotspot* »). Des mots flous (« Gouvernance »), idoines (« Brexit ») ou mal employés (« Consensus »), voire des mots délaissés (« Apatride »). Des métaphores (« Ligne rouge »), des euphémismes (« Frappes chirurgicales ») ou des hyperboles (« Point de non-retour »), qui sont souvent la marque d'une instrumentalisation (« Barbarie »). Des termes techniques (« *Jus cogens* »); des formules diplomatiques éculées (« Exhorter »), comme des syntagmes nouveaux (« *Fake News* »), éphémères (parlera-t-on encore de « Responsabilité de protéger » dans dix ans ?) ou durables (« Développement durable »), au point d'intégrer le langage courant (« Casques bleus ») voire celui des sciences humaines et sociales (« Etat voyou »). Des mots scénarisés (« Théâtre des hostilités »), désémantisés (« Résilience ») ou qui changent d'acception au fil des ans (« Appeler à »). Des termes simplificateurs (« Attentat »), voire trompeurs (« Communauté internationale »), mal employés par ignorance (« Cour de La Haye »), habitude (« Amérique du Sud ») ou paresse intellectuelle (« Souveraineté »). Des termes, voire un jargon, qui pénètrent les esprits, une rhétorique qui parfois les manipule.

C'est tout le mérite du *Dictionnaire de l'actualité internationale* que de se saisir de ces mots pour les passer à la moulinette de l'expertise universitaire. A l'invitation inspirée de Valère Ndior, plus de cent auteurs francophones provenant d'une quinzaine de pays s'y emploient avec conviction et rigueur, qui n'interdisent pas çà et là de subtiles pointes d'humour. Ils sont en ce sens fidèles aux origines lointaines de l'ouvrage : le blog « Le droit international expliqué à Raoul », tenu par notre directeur d'ouvrage, qui se cachait à l'époque derrière un pseudonyme. Le 4 février 2014, il avait mis en ligne un « petit guide de la réponse diplomatique appropriée »³ qui s'employait à moquer le vocabulaire de la diplomatie internationale. Pour paraphraser Hugo, déjà Valère Ndior perçait sous Hervé Valoche, et du blogueur inspiré, déjà, par maint endroit le front du professeur brisait le masque étroit.

Le « petit guide » est devenu gros dictionnaire, la diplomatie s'est fondue dans « l'actualité internationale » et l'auteur s'est démultiplié, sans que l'esprit animant le propos initial, alliant érudition et pédagogie amusante, soit altéré. N'y est pas étranger le fait que la plupart des contributeurs sont des lecteurs du blog (anciens lecteurs plutôt, car le blog ne fait plus que vivoter par soubresauts, au regret du public d'antan). Les auteurs sont aussi des femmes et des hommes de droit, habitués à manier les mots, à les interpréter et surtout, consciemment ou non, à les aimer. La coloration de l'ouvrage est ainsi très juridique, et on imagine que son lectorat se recrutera en grande partie parmi cette engeance.

³ <http://diraoul.over-blog.com/article-petit-guide-de-la-reaction-diplomatique-appropriee-122404941.html> (consulté le 1^{er} mars 2020).

PRÉFACE

Ce serait fort dommage qu'il s'y cantonne. Les auteurs ont su proposer des mots de l'actualité internationale un décryptage rigoureux mais accessible à tout citoyen éclairé, qui n'exclut pas la déconstruction politique, l'analyse sociologique et la critique du discours médiatique. C'est donc un large public qui devrait faire son miel du présent *Dictionnaire*, parmi lequel – on se prend à espérer – de nombreux journalistes ou, s'il est trop tard pour l'examen de conscience, des cohortes d'étudiants en journalisme – celles et ceux qui demain se feront l'écho de l'actualité internationale sans avoir étudié en profondeur les relations internationales et leur droit.

Une formule devenue apocryphe de Camus dit : « Mal nommer un objet, c'est ajouter au malheur de ce monde »⁴. Ce serait mettre un poids trop lourd sur les épaules des auteurs du présent ouvrage que de leur assigner la responsabilité de soulager ce monde d'une partie de ses misères. Plus modestement, le *Dictionnaire de l'actualité internationale* contribuera, en bien nommant les choses, à mieux les identifier et les comprendre, et à percevoir les limites ou cerner les biais qui accompagnent l'emploi de certains termes. Ce sera déjà beaucoup.

Franck LATTY

Professeur à l'Université Paris Nanterre
Directeur du CEDIN

⁴ « Sur une philosophie de l'expression », compte rendu de l'ouvrage de Brice Parain, *Recherches sur la nature et la fonction du langage*, Gallimard, in *Poésie* 44, décembre 1943 / janvier-février 1944, n° 17, p. 22. La formule est devenue : « Mal nommer les choses, c'est ajouter au malheur du monde ».

PRÉSENTATION DE L'OUVRAGE

Le présent ouvrage constitue le prolongement d'un dossier publié le 4 février 2014 sur le blog *Le droit international expliqué à Raoul*, créé en 2011 pour favoriser la diffusion auprès du grand public des notions, mécanismes et institutions du droit international public. Ce blog relate les mésaventures d'un professeur de droit international fictif, Hervé Valoche, et de son fils, Raoul, avec l'objectif de revisiter le droit international à l'aide de situations du quotidien. Le père, cynique, soupe-aulait mais bienveillant et engagé, consacre l'essentiel de son temps libre à infliger à ses proches des leçons de vie dérivées du droit international, lorsqu'il ne tente pas d'échapper aux directeurs de publication auxquels il a promis des contributions. Le fils, rusé, insolent, mais malgré lui imprégné (génétiquement) de droit international, évolue, au fil des articles, de la cour de récréation vers les bancs de la faculté de droit en tentant de ne pas suivre le parcours paternel. Las. Il finira par se lancer dans une thèse de doctorat au grand effroi de son professeur de père.

Bien avant de franchir ce point de non-retour, Raoul se pose une multitude de questions dont l'auteur de ses aventures espère qu'elles susciteront l'intérêt des lecteurs du blog. Dans sa prime jeunesse, tentant péniblement de contribuer à l'encadrement juridique des relations entre les élèves et groupes d'élèves de son école primaire, il en arrive à se demander si la société internationale n'est pas assimilable à une vaste cour de récréation globalisée dans laquelle les élèves et les groupes d'élèves se livrent à différentes activités : conclure des accords visant à encadrer leur coopération ; se rassembler, dans des regroupements plus ou moins formels et plus ou moins permanents ; délimiter ou revendiquer des territoires à l'égard desquels ils invoquent une souveraineté contestée ; violer la règle de droit (en agressant par exemple les élèves du CE2B qui sont accusés de « provocation », de sorte que l'attaque est qualifiée de « légitime défense préventive ») ; manifester un intérêt pour l'exploitation des ressources naturelles des uns et des autres ; ou élaborer des discours tendant à démontrer qu'ils n'ont pas violé le règlement de l'école (sans emporter la conviction de la chambre plénière du conseil de vie scolaire). Aussi les questions de Raoul sont-elles le reflet des questions qui taraudent les internationalistes les plus obsessionnels parmi nous. Trêve de digression, les caractères sont précieux.

Les récits publiés sur le blog depuis près d'une décennie s'inscrivent généralement dans l'actualité et ambitionnent de rectifier certaines inexactitudes relayées par les médias ou par les acteurs de la vie internationale. C'est ainsi qu'a été publié en 2014 un dossier consacré au jargon des relations internationales et intitulé « Le petit guide du langage diplomatique approprié ». Celui-ci avait permis à plusieurs contributeurs de rédiger de courtes définitions d'expressions fréquemment employées dans les médias pour décrire les actions et réactions des acteurs de la société internationale (Demander, Menacer, Constat, Déplorer, *etc.*). Le bon accueil qui avait été réservé par les internautes à cet exercice collectif a suscité la volonté d'en fournir une version beaucoup plus aboutie, sous la forme d'un ouvrage associant des universitaires et praticiens de tous horizons, spécialistes du droit international, des relations internationales ou des médias qui les décrivent.

Vous tenez entre vos mains le résultat de ce cheminement, sous la forme d'un outil visant à décrypter et contextualiser les « éléments de langage » employés tant par les médias grand public (du plus autorisé au quotidien gratuit, en passant par le *tweet* certifié¹) que par les acteurs des relations internationales (gouvernements, diplomates, ONG, *etc.*) pour décrire les, ou réagir aux, événements rythmant ces dernières. Près de 300 entrées de format court le structurent, celles-ci correspondant selon les cas à des lieux communs, à des formules récurrentes, à des concepts et notions méconnus du grand public ou dont la signification réelle (en droit, relations internationales, économie, *etc.*) a été affectée par des déconstructions sémantiques, des discours réducteurs ou polarisés². En d'autres termes, l'ouvrage présente à la fois des mots et expressions hautement juridiques susceptibles d'être privés de tout ou partie de leur substance d'origine³, et des éléments de jargon médiatique que des bandeaux d'information ou des déclarations politiques ont contribué à imposer aux spécialistes.

¹ La certification est un procédé développé par les réseaux sociaux pour reconnaître un caractère officiel à certains comptes. La question de leur qualification en tant que médias est fréquemment soulevée (en raison de l'audience considérable dont bénéficient certains comptes).

² V. H. Koh, décrivant « The Emerging Trump Philosophy » illustrée par l'emploi récurrent de formules incantatoires (ex : « America First ») : *The Trump Administration and International Law*, OUP, 2018, pp. 2, 3-14. V. ég. les expressions fréquemment employées par l'ancien président G. W. Bush in T. McInerney, F. Israel, *Presidential Documents*, 2nd ed., Routledge, 2012 : « axis of evil », « war on terrorism », « friends », « allies », « enemies » « bandit nation ». Ces expressions sont qualifiées de « bushspeak » ou de « bushisms » dans l'ouvrage J. Dietrich (dir.), *The George W. Bush Foreign Policy Reader*, Routledge, 2005, p. 5

³ Y. Lacoste (dir.), *Dictionnaire de géopolitique*, Flammarion, 1993, au sujet de la « propagation » des notions, attribuable à une variété d'acteurs (p. 29). V. aussi J.-C. Waquet, *La conjuration des dictionnaires*, Presses univ. de Strasbourg, 2000, pp. 7 ss., envisageant le « foisonnement » et la « divagation du sens [des discours] », lesquels ne sont plus en accord avec leur sens premier.

MÉTHODOLOGIE

Cet ouvrage n'est ni un dictionnaire strictement juridique, ni un dictionnaire des relations internationales⁴, mais plutôt un outil consacré au discours sur les relations internationales et le droit international. Son objectif est de souligner les variations (voire les détournements) observables dans l'emploi contemporain de différents termes et expressions, tant dans les champs diplomatique que médiatique – en somme dans l'actualité. Certains contributeurs ont même été amenés à décrypter des formules ou slogans nés de la médiatisation⁵ et de la simplification⁶ croissantes des relations internationales. Afin d'éclairer le lecteur non aguerri, les contributeurs ont intégré à leurs textes quelques éléments francophones de contextualisation, issus de la pratique des relations internationales et, par-dessus tout, des médias (extraits de résolutions, déclarations publiques, communiqués de presse, citations issues de la presse écrite, télévision/radio, *etc.*), révélant ainsi l'évolution qui altère le sens de l'expression étudiée. Une analyse contemporaine ayant été privilégiée, les auteurs se sont appuyés sur des sources issues des années 2000. Quelques réflexions ont guidé la phase de réflexion et d'écriture : les acteurs des relations internationales emploient-ils ce terme de façon opportune/conforme aux définitions issues du champ disciplinaire pertinent ? Les médias (et le grand public) ont-ils pérennisé l'emploi d'une expression inadéquate ou simplificatrice ? La formule a-t-elle jamais eu un sens (certaines notices portent d'ailleurs sur des expressions « coquilles vides ») ? Relève-t-elle d'un jargon journalistique ?

Il convient de préciser que ce Dictionnaire ne s'inscrit pas dans une démarche directive et n'a pas la prétention de trancher des controverses récurrentes. En outre, le nombre important de contributeurs et la diversité de leurs institutions de rattachement dans le monde francophone répondent au souhait de s'extraire d'une approche franco- ou euro-centrée du droit international et des relations internationales (le lecteur remarquera d'ailleurs des variations linguistiques d'une entrée à l'autre selon la nationalité des auteurs, compte tenu des spécificités de la langue française telle qu'elle est pratiquée dans leurs pays). Enfin, l'analyse critique, qui ne saurait échapper à une certaine forme de subjectivité, a été admise et même

⁴ V. notamment le *Dictionnaire de droit international public* (dir. J. Salmon) ou le *Dictionnaire des relations internationales* (D. Battistella, F. Petiteville, M.-C. Smouts, P. Vennesson).

⁵ Certains auteurs dénonçaient déjà dans les années 80 le flou créé par la multiplication des « slogans » (*catchwords*) employés pour décrire les relations internationales depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, ex : « sphère d'influence », « rideau de fer », « les Quatre Policiers » : v. J.E. Findling, *Dictionary of American Diplomatic Diplomacy*, 2nd ed., Greenwood Press, 1989, pp. IX, XVII, 190, 263.

⁶ L'ancien président américain G.W. Bush admettait volontiers que sa Secrétaire d'Etat, Condoleezza Rice, avait la capacité de lui expliquer les questions de politique étrangère à l'aide de termes qu'il était en mesure de comprendre : *New York Times*, 16 juin 2000. V. aussi les critiques liées au recours croissant à des expressions clivantes telles que « Etat voyou » ou « States of concern » (Etats préoccupants) : P. Loriot, *Dictionnaire de la mondialisation*, Ellipses, 2001, pp. 155-156.

DICIONNAIRE DE L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

encouragée dès lors qu'elle était étayée par des apports factuels prenant la forme de citations issues de l'actualité. Autrement dit, cet ouvrage se présente aussi comme un recueil des vues d'une génération de spécialistes sur le monde qui les entoure. Aussi, certains ont-ils privilégié une déconstruction des mots et expressions afin de les appréhender de façon extra-juridique (pour mieux se les réapproprier juridiquement ?), tandis que d'autres ont saisi l'opportunité offerte par ce projet pour établir un certain nombre de rappels, bienvenus et nécessaires, à la lumière du droit positif. Du discours sur le droit international au discours du droit international, en passant par l'émergence de procédés déformalisés de communication internationale (Facebook, Twitter et autres plateformes privées), les sources convoquées par les auteurs ont alternativement servi de simples éléments de contextualisation ou, au contraire, posé les bases d'une re-définition de concepts ou notions que le juriste pensait (espérait ?) être le seul à manier quotidiennement.

Ces réflexions, souvent empreintes d'humour ou d'ironie, susciteront peut-être doutes et désaccords chez le lecteur, qu'il soit universitaire, étudiant, praticien (du droit, des relations internationales, de la presse) ou observateur de l'actualité internationale, mais elles ont chacune le mérite d'ouvrir le débat. Elles interrogent notamment sur le rôle que jouent les médias dans la construction des représentations du droit international et des relations internationales, ou sur la place que peuvent occuper les spécialistes dans l'espace public – auprès du grand public. Nous espérons que cet ouvrage atteindra son objectif, à savoir aider les lecteurs à mieux appréhender les expressions consacrées par l'actualité internationale et, plus généralement, à porter un jugement critique sur le discours médiatique.

Valère NDIOR

Mars 2020

TABLE DES MATIÈRES

Présentation du Lab- <i>LEX</i> - UR n° 7480	3
Remerciements.....	5
Présentation du directeur d'ouvrage, des collaborateurs éditoriaux et des membres du comité scientifique	7
Liste des contributeurs.....	11
Préface	15
Présentation de l'ouvrage.....	19
Précisions d'ordre formel.....	23
Liste des médias fréquemment cités	25
Sigles, acronymes, abréviations.....	29
Accord	
R. LE BŒUF	33
Accuser/Dénoncer	
F. COUVEINHES MATSUMOTO.....	35
Acteur	
P. RICARD	37
Affaires étrangères (ministre, ministère)	
E. CASTELLARIN	39
Affirmer, Réaffirmer	
Z. BRÉMOND	41
Afrique	
N. KRIDIS.....	43
Agence de notation	
N. GOOSSAERT-KRUPKA	45
Agenda	
J.-L. ITEN.....	47
Agression	
I. PREZAS	48
Aide (financière, humanitaire...)	
S. HAMDOUNI.....	50

DICIONNAIRE DE L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Allié	
C. ACHIMESCU	52
Ambassadeur, ambassade	
J. BOURGUIGNON	53
Amérique du Nord	
T. FLEURY GRAFF	55
Amérique du Sud	
N. CASTRO NINO.....	56
Anarchie	
D. VENTURA	58
Apatride	
A. DE NANTEUIL.....	60
Appeler à (en appeler à, lancer un appel à)	
E. LAGRANGE.....	62
Arbitrage	
A. DE NANTEUIL.....	63
Arme, Armement	
L. TRIGEAUD.....	65
Asie	
A. BREJON	67
Asile	
M. BEULAY	69
Attentat	
T. DEMARIA	71
Attribuer à (attaque, attentat)	
T. DEMARIA	73
Autodétermination	
J. RÍOS RODRÍGUEZ	74
Autorités	
T. MANRIQUE.....	76
Banque Mondiale	
L. MARQUIS	78
Barbarie	
P. KLEIN	79

INDEX

Belligérant	
I. MINGASHANG	81
Bilan	
N. GOOSSAERT-KRUPKA	83
Blocage/Impasse	
D.-S. ROBIN.....	84
Blocus	
N. THOMÉ	86
Bourse	
H. RASSAFI-GUIBAL.....	88
Boycott	
N. THOMÉ	89
Brexit	
M. CARPENTIER	91
Camp	
T. FLEURY GRAFF	93
Casques bleus	
N. HAJJAMI	95
Cessez-le-feu	
R. LE BŒUF	97
Changement climatique, Réchauffement planétaire	
M.M. MBENGUE	99
Chantage	
P. KLEIN	101
Chef d'Etat/de gouvernement	
N. ROJAS-HUTINEL	103
Climat	
S. ROBERT-CUENDET	105
Colonisation/Décolonisation	
M.M. MBENGUE	107
Comité international de la Croix-Rouge (CICR)	
G. LE FLOCH.....	108
Commerce	
L. MARQUIS.....	110

D ICTIONNAIRE DE L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Communauté internationale	
O. CORTEN.....	112
Communiqué	
F. BOKONA	114
Compétence	
M. DESPAUX.....	116
Compromis	
J. DUPENDANT	118
Condoléances	
R. MAUREL.....	119
Conférence des parties (CoP)	
C. COLLIN.....	121
Conflit armé	
V. KOUTROULIS.....	123
Conflit d'intérêts	
S. GAMBARDELLA.....	124
Conseil de sécurité	
N. HAJJAMI.....	126
Consensus	
C. BRETON-DE LAVALETTE.....	128
Consentir, Consentement	
M. PROST.....	130
Constater	
V. NDIOR.....	132
Consulat	
J. DUPENDANT	133
Contrainte, Contraignant	
Y. KERBRAT.....	135
Contrôle (repandre le...), Contrôler	
E. CASTELLARIN	137
Controverse, Controversé	
S. GAMBARDELLA.....	138
Coopération internationale	
S. EL BOUDOUHI.....	140

INDEX

Corruption	
B. SAMSON	142
Coup d'Etat	
J. RÍOS RODRÍGUEZ	144
Cour de La Haye	
J. CAZALA	146
Cour européenne des droits de l'homme	
G. LE FLOCH	147
Cour internationale de Justice (« Cour Mondiale »)	
M.M. MBENGUE	149
Cour pénale internationale	
J. FERNANDEZ	151
Crime(s), Crimes internationaux	
C. MAIA	153
Crime contre l'humanité	
J. BOURGUIGNON	155
Crime de guerre	
I. MINGASHANG	157
Crise	
N. KRIDIS	159
Critiquer, Critique	
A. LOUWETTE ET Z. DUBOIS	161
Cyberattaque	
A.-TH. NORODOM	163
Déclaration, Déclarer	
T. MANRIQUE	165
Dédommager, Dédommagement	
C. BRETON-DE LAVALETTE	167
Délimitation/Démarcation	
R. COLAVITTI	169
Demander, Demande	
V. NDIOR	170
Démission	
M. CARPENTIER	172

D ICTIONNAIRE DE L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Démocratie, Démocratie internationale	
M.-C. RUNAVOT	175
Déplorer	
K.A. JOHNSTON	176
Déployer, Déploiement	
D.-S. ROBIN.....	177
Déséquilibre	
A. STADLER	179
Déstabilisation	
E. SERRURIER.....	181
Destitution	
M. CARPENTIER	183
Développement	
V. TOMKIEWICZ	184
Développement durable	
J. CAZALA	186
Dialogue	
E. STOPPIONI.....	188
Différend, Conflit, Litige	
S. EL BOUDOUHI	189
Diplomatie, Diplomate	
V. NDIOR	191
Dirigeant	
D. VENTURA	193
Discours	
M. LAVAINÉ.....	195
Discrimination	
M.-L. BASILIEN-GAINCHE.....	197
Données personnelles	
E. WEIL	199
Dopage	
D. PAVOT.....	201
Droit international	
Y. KERBRAT.....	203

INDEX

Droit international humanitaire	
J. GRIGNON	205
Droits de l'homme – Droits humains	
A. LAGERWALL	207
Echec	
J. DUPENDANT	209
Economie	
A. DE NANTEUIL	211
Effectif/Efficace/Efficient	
F. COUVEINHES MATSUMOTO	213
Egalité	
D. GNAMOU	214
Elections	
E. SERRURIER	216
Embargo	
E. DANIEL	218
Engager (s'), Engagement	
W. MONZALA	219
Environnement	
S. ROBERT-CUENDET	221
Epidémie	
A. JAMET	223
Escalade	
R. MAUREL	225
Esclavage (moderne)	
M. ERPELDING	226
Espace (extra-atmosphérique)	
G. GIRAUDEAU	228
Espace aérien	
D.-S. ROBIN	230
Etat	
I. MINGASHANG	232
Etat de droit	
O. CORTEN	234

DICIONNAIRE DE L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Etat failli	
TH. GARCIA	236
Etat voyou	
TH. GARCIA	238
Etats-Unis	
W. MASTOR	239
Europe	
C. BEAUCILLON.....	242
Evaluation	
H. RASSAFI-GUIBAL.....	243
Exhorter/Prier	
Z. BRÉMOND.....	245
Exiger	
N. THOMÉ	246
Exil	
M.-L. BASILIEN-GAINCHE.....	248
Expulsion	
M. DESPAUX.....	250
Extrader, Extradition	
L. GROSSE-KOZLOWSKI	252
Extraterritorialité	
R. BISMUTH	254
Facebook	
V. NDIOR.....	255
Fake news	
A.-TH. NORODOM.....	257
Féliciter (se)	
C. ACHIMESCU	259
Féminisme, Féministe	
R. MAUREL.....	260
Feu vert	
J. DUPENDANT	262
Feuille de route	
N. GOOSSAERT-KRUPKA	264

INDEX

Finance	
J.-M. DE POULPIQUET.....	265
Fonds monétaire international	
J.-M. SOREL.....	267
Force	
K.A. JOHNSTON	269
Fort(e) (signe, message, geste, symbole, volonté)	
E. LAGRANGE.....	271
Forum international	
P. DURAND	272
Frappes (chirurgicales, ciblées)	
F. LATTY.....	274
Fraude électorale	
A. STADLER	276
Frontière	
R. COLAVITTI.....	278
Garanties (donner des), Garantir	
W. MONZALA.....	280
Gel, Geler	
D. VENTURA	281
Génocide	
I. MOULIER	283
Genre	
E. STOPPIONI.....	285
Globalisation, Global	
V. THOOL.....	287
Gouvernance globale, mondiale	
P.-F. LAVAL.....	288
Guerre	
V. KOUTROULIS	290
Guerre commerciale	
G. DUFOUR	292
Guerre froide (emploi contemporain)	
P. KLEIN	294

DICIONNAIRE DE L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Homologue	
D.-S. ROBIN.....	296
Hostilité(s)	
J. GRIGNON.....	297
Hotspot	
M. LARCHÉ.....	299
Humanitaire	
S. HAMDOUNI.....	301
Humanité	
X. AUREY.....	303
Immigration	
M. LARCHÉ.....	304
Immunité	
I. PINGEL.....	306
Impunité	
H. DECCEUR.....	309
Indépendantiste/Séparatiste	
M. ERPELDING.....	310
Indicateur(s)	
A. LOUWETTE ET Z. DUBOIS.....	312
Ingérence	
O. CORTEN.....	314
Inquiétude, Inquiéter (s')	
J. DUPENDANT.....	315
Inspection	
R. MAUREL.....	317
Insurrection	
A. CASADO.....	319
Intégration régionale	
Z. BRÉMOND.....	321
Internet	
G. GIRAudeau.....	323
INTERPOL	
L. GROSSE-KOZLOWSKI.....	324

INDEX

Interpréter, Interprétation	
O. CORTEN.....	326
Investissement	
C. BRETON-DE LAVALETTE	328
Israélo-palestinien	
L. TRIGEAUD.....	330
Juridiction internationale	
P.-F. LAVAL.....	332
<i>Jus cogens</i> ou Norme impérative du droit international général	
H. RASPAIL	334
Justice pénale internationale	
I. PREZAS	336
Lanceur d’alerte	
M. BEULAY	338
Légitime défense	
A. TARDIEU.....	340
Légitimité	
B. SAMSON	341
Libre-échange	
L. MARQUIS	343
Ligne rouge	
E. LAGRANGE.....	345
Limogeage	
R. MAUREL	347
Loi internationale	
C. BEAUCILLON.....	349
Marché (financier)	
J.-M.DE POULPIQUET.....	350
Médias	
D. DESCHAUX-DUTARD	352
MENA	
M. DUCLAUX DE L’ESTOILLE	354
Menace	
T. FLEURY GRAFF	355

DICIONNAIRE DE L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Mer	
A. TARDIEU.....	357
Migrants, Migration / Crise des migrants	
S. BARBOU DES PLACES.....	358
Milice	
F. BOKONA	360
Militant	
M. DUCLAUX DE L'ESTOILLE	362
Minorité	
R. COLAVITTI.....	363
Mise en œuvre	
C. COLLIN.....	365
Mondialisation	
S. PAQUIN	367
Monitoring/Suivi/Surveillance	
C. COLLIN.....	369
Monnaie	
D. PAVOT.....	370
Moratoire	
F. LATTY.....	372
Mouvement	
M. DUCLAUX DE L'ESTOILLE	374
Multilatéral, Multilatéralisme	
V. NDIOR.....	375
Nationalité	
H. RASPAIL	378
Négociateur, Négociation	
P. RICARD	380
Nettoyage ethnique	
A. BREJON	382
Nord - Sud, Sud global	
N. CASTRO NINO.....	384
Norme	
A. LOUWETTE ET Z. DUBOIS.....	386

INDEX

Notification, Notifier	
P. DURAND	388
Nucléaire	
C. MAIA	390
Objectifs (de développement, du millénaire)	
V. LINDER	392
Obligation de prêter assistance	
K. NERI	393
Observateur	
C. BOTOKO	395
Opérations de maintien de la paix	
I. MOULIER	397
Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)	
N. BONUCCI	399
Organisation des Nations Unies (ONU)	
M. BEULAY	401
Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN)	
D. DESCHAUX-DUTARD	403
Organisation internationale	
M.-C. RUNAVOT	405
Organisation mondiale du commerce (OMC)	
V. TOMKIEWICZ	407
Paix	
R. LE BŒUF	409
Paradiplomatie	
S. PAQUIN	411
Partenaire	
A. LOBRY	412
Partenariat public-privé	
D. GNAMOU	414
Pays en développement	
E. SERRURIER	416
Pays riche	
E. CASTELLARIN	418

D ICTIONNAIRE DE L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Peine de mort	
W. MASTOR	420
Peuple	
V. NDIOR	422
Piraterie/Piratage	
C. ACHIMESCU	424
Poignée de main	
P. PLOUHINEC	426
Point de non-retour	
J.-L. ITEN	427
Politique (≠ Juridique)	
N. ROJAS-HUTINEL	428
Porter (un projet, une résolution, un message)	
E. LAGRANGE	430
Porter plainte	
S. ROBERT-CUENDET	431
Prendre acte/note	
D.-S. ROBIN	435
Préoccupation (se dire préoccupé, exprimer sa préoccupation)	
A. LOBRY	435
Prêt (financier)	
J.-M. DE POULPIQUET	437
Prévenir, Prévention	
P. RICARD	439
Prix Nobel de la Paix	
K. PLOUFFE-MALETTE	443
Proche-Orient (Moyen-Orient)	
H. RASSAFI-GUIBAL	443
Procureur(e) de la Cour pénale internationale	
A. BREJON	444
Proportionnalité	
J. GRIGNON	446
Protection, Protéger	
W. MONZALA	448

INDEX

Protection diplomatique	
T. DEMARIA	450
Protester, Protestation	
E. LAGRANGE.....	451
Protocole (diplomatie)	
D. DESCHAUX-DUTARD	453
Protocole (traité)	
K. PLOUFFE-MALETTE	455
Provoquer, Provocation	
N. GOSSAERT-KRUPKA	457
Rappeler son ambassadeur	
P. PLOUHINEC	459
Rapport de force	
A. CASADO	461
Réchauffement (des relations)	
J.-M. SOREL.....	463
Reconnaissance, Reconnaître	
M. DESPAUX.....	465
Référendum	
Z. BRÉMOND.....	467
Réfugié	
J. FERNANDEZ	469
Régime	
M. LAVAINÉ.....	473
Regretter, Regret(s) (exprimer ses)	
A. CASADO et A. LOBRY	473
Régulation	
V. TOMKIEWICZ	477
Réinstallation/Relocalisation des migrants	
M.-L. BASILIEN-GAINCHE.....	479
Rejet, Rejeter	
A. STADLER	480
Relations diplomatiques	
A. LOBRY.....	482

DICIONNAIRE DE L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Rendre (des) compte(s)	
N. ROJAS-HUTINEL	484
Renseignement (le, service de)	
A. JAMET	486
Renverser (un gouvernement, un régime, un chef d'Etat)	
E. SERRURIER.....	488
Représailles/Rétorsions	
S. EL BOUDOUHI	490
Résilience	
V. LINDER.....	492
Résolution	
N. THOMÉ	493
Responsabilité de protéger	
N. HAJAMI	495
Restitution	
E. STOPPIONI.....	497
Retrait	
N. THOMÉ	499
Revendication, Revendiquer	
D.-S. ROBIN.....	501
Saluer	
T. MANRIQUE.....	503
Sanction(s), Sanctionner	
C. BEAUCILLON.....	504
Satisfaction (se dire satisfait, exprimer sa)	
A. STADLER	506
Secrétaire général des Nations Unies	
G. LE FLOCH.....	508
Sécurité (intérieure, nationale, internationale)	
D. DESCHAUX-DUTARD	509
Société civile (internationale)	
V. THOOL.....	511
Solidarité	
G. DUFOUR	513

INDEX

Sommet (G7/G8, des chefs d'Etat)	
P. PLOUHINEC	515
Souigner	
V. NDIOR	517
Soutenabilité	
V. LINDER.....	518
Souveraineté	
A.-TH. NORODOM	520
Sport	
P. DURAND	522
Terrorisme, Organisation terroriste	
H. DECŒUR.....	524
Théâtre des hostilités	
N. GOOSSAERT-KRUPKA	526
Transparence	
R. MAUREL	528
Twitter, Tweet	
K. NERI.....	530
Unilatéral, Unilatéralisme	
A. LAGERWALL	532
Universel, Universalité, Universalisme	
C. BOTOKO	534
Veto	
J. FERNANDEZ	536
Violence	
M. LAVAINÉ.....	539
Visite officielle	
P. PLOUHINEC	540
Zéro tolérance (tolérance zéro)	
A.-L. CHAUMETTE	542
Index analytique.....	545
Table des matières.....	553

Le *Dictionnaire de l'actualité internationale* vise à décrypter les expressions employées par les médias et acteurs de l'actualité. De l'« agenda » au « théâtre des hostilités » en passant par les « fake news » ou la « ligne rouge », près de 300 entrées, rédigées par des universitaires et des praticiens, structurent cet ouvrage collectif. Les expressions traitées correspondent à des lieux communs (*Appeler à, Déplorer, Féliciter, Saluer...*), des formules récurrentes (*Feuille de route, Homologue, Impasse, Zéro tolérance...*) ou des concepts et notions dont la signification a été affectée par des discours réducteurs (*Crise, Démocratie, Guerre, Finance...*).

Chaque entrée, rédigée avec un souci d'accessibilité aux non-spécialistes, intègre des exemples tirés de la pratique contemporaine et des citations issues d'une variété de médias : presse écrite, radio, télévision et sites internet d'information. Les discours, communiqués, tweets et références issues de la culture populaire sont également mobilisés pour souligner les représentations contrastées du droit international et des relations internationales. Les éclairages ainsi apportés aideront les lecteurs à se forger un esprit critique face au traitement par les médias des faits d'intérêt international.

L'ouvrage est conçu à destination des étudiants, universitaires, praticiens, journalistes et plus généralement des personnes qui s'intéressent à l'actualité internationale.

Valère Ndior est professeur de droit public à l'Université de Bretagne occidentale. Il a créé en 2011 le blog « Le droit international expliqué à Raoul ».

Cet ouvrage a été réalisé avec la collaboration éditoriale de Raphaël Maurel (maître de conférences en droit public à l'Université de Bourgogne) et Elodie Weil (doctorante à la CY Cergy Paris Université). Il rassemble les contributions de 106 contributeurs provenant de 12 pays.

Sa publication a été permise grâce au soutien du Lab-LEX (UR 7480) et de la Faculté de droit, économie-gestion et AES de l'Université de Bretagne occidentale.



ISBN 978-2-233-00968-5

54 €



Le *Dictionnaire de l'actualité internationale* vise à décrypter les expressions employées par les médias et acteurs de l'actualité. De l'« agenda » au « théâtre des hostilités » en passant par les « fake news » ou la « ligne rouge », près de 300 entrées, rédigées par des universitaires et des praticiens, structurent cet ouvrage collectif.

Les expressions traitées correspondent à des lieux communs (*Appeler à, Déplorer, Féliciter, Saluer...*), des formules récurrentes (*Feuille de route, Homologue, Impasse, Zéro tolérance...*) ou des concepts et notions dont la signification a été affectée par des discours réducteurs (*Crise, Démocratie, Guerre, Finance...*).

Chaque entrée, rédigée avec un souci d'accessibilité aux non-spécialistes, intègre des exemples tirés de la pratique contemporaine et des citations issues d'une variété de médias : presse écrite, radio, télévision et sites internet d'information. Les discours, communiqués, tweets et références issues de la culture populaire sont également mobilisés pour souligner les représentations contrastées du droit international et des relations internationales. Les éclairages ainsi apportés aideront les lecteurs à se forger un esprit critique face au traitement par les médias des faits d'intérêt international.

L'ouvrage est conçu à destination des étudiants, universitaires, praticiens, journalistes et plus généralement des personnes qui s'intéressent à l'actualité internationale.

Valère Ndior est professeur de droit public à l'Université de Bretagne occidentale. Il a créé en 2011 le blog « Le droit international expliqué à Raoul ».

Cet ouvrage a été réalisé avec la collaboration éditoriale de Raphaël Maurel (maître de conférences en droit public à l'Université de Bourgogne) et Elodie Weil (doctorante à la CY Cergy Paris Université). Il rassemble les contributions de 106 contributeurs provenant de 12 pays.

La publication a été permise grâce au soutien du Lab-LEX (UR 7480) et de la Faculté de droit, économie-gestion et AES de l'Université de Bretagne occidentale.

ISBN 978-2-233-00968-5

54 €

DICTIONNAIRE DE L'ACTUALITE INTERNATIONALE

Sous la direction de Valère NDIOR

Commande soit aux Editions A. PEDONE - 13 Rue Soufflot - 75005 PARIS, soit par fax :
+ 33 (0)1.46.34.07.60 ou sur editions-pedone@wanadoo.fr - **54 € l'ouvrage, 62 € par la poste.**

Le montant peut être envoyé par :

Chèque bancaire

Règlement sur facture

ISBN 978-2-233-00968-5

Carte Visa

N°...../...../...../.....

Cryptogramme

Signature :

Nom.....

Adresse.....

Ville.....Pays.....